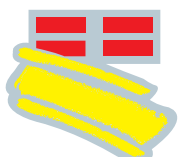


JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



ANNEMASSE

Juillet-Août
2005

N° 100

La Ville et Vous



Page 3

ENVIRONNEMENT

Réseau cyclable annemassien

Page 5

ACTUALITÉ

Célébrons le 18 août

Page 8

CULTURE

Du cinéma en plein air

Pages 6-7

DOSSIER

Le Plan de Circulation

Toute l'actualité d'Annemasse sur www.mairie-annemasse.fr



Lettre aux enfants et aux adolescents

Je vous écris, à vous tous, ceux qui aiment beaucoup l'école et ceux qui ne l'aiment pas. Je vous écris et je demande à vos parents et amis de parler avec vous de cette lettre.

Vous êtes jeunes, remuants, portés à rire, à faire du bruit, à vous regrouper en bandes et à essayer tout ce qui est interdit. C'est toujours comme cela à votre âge.

Mais vous vivez au milieu de gens plus vieux que vous. Ils sont plus tranquilles. Ils ont le droit d'être comme ils sont, et vous, vous n'avez pas le droit de leur manquer de respect, puisque vous voulez aussi être respectés.

Quand vous êtes en bandes dans une montée d'escalier et que vous gênez le passage des gens qui montent et descendent, vous êtes en tort, et vous devez cesser de vous comporter comme cela.

Lorsque vous vous moquez des gens, de leur physique, ou de leurs infirmités, vous manquez de respect, et ce n'est pas acceptable.

Les garçons en particulier se comportent souvent très mal avec la politesse, surtout vis-à-vis des jeunes filles et des femmes. Je souhaite qu'il y ait quelques adultes courageux pour le leur dire, et pour les ramener au bon sens.

A Livron, on vient de mettre un éclairage public tout neuf. Certains ont aussitôt dégradé un lampadaire en le tordant, et ils ont tourné plusieurs réflecteurs vers le ciel pour qu'ils n'éclairaient plus leur rassemblement du soir. Ils ont sûrement quelque chose de grave à cacher. Je rappelle que nous faisons la chasse aux vendeurs de drogue, pour la santé des autres, pour qu'ils n'empoisonnent pas vos petits frères et petites sœurs, que vous devriez défendre.

Lorsqu'on vous rencontre un par un, vous êtes généralement aimables et polis. En bandes, vous devenez pareils que les autres. Aurez-vous le courage de sortir de ces bandes où chacun est un mouton qui suit le troupeau ?

Finalement, cette lettre est aussi pour les adultes, les parents. Ceux à qui je parlais, ce sont vos enfants, vous en êtes responsables, jusqu'à leur majorité. Avez-vous peur d'eux ? Allez-vous les laisser sans réagir dans leurs incivilités ou leur délinquance ? Je suis prêt à en discuter avec vous, mais sérieusement, en parlant de votre responsabilité de parents, qu'on ne peut reporter sur personne, ni la Mairie, ni l'École, ni les Services Sociaux. L'enfant qui se conduit mal porte atteinte à la réputation de ses parents. Pensez-y. J'ai écrit tout ceci parce que certains de vos voisins, à Annemasse, souffrent de tous ces manques d'éducation. Ils ont le droit de vivre tranquilles, et de vous demander de vous regrouper pour faire ensemble un travail éducatif, dans votre immeuble, dans votre quartier. Si vous le faites, nous vous aiderons, mais nous n'agissons pas à votre place, sachez-le, et au contraire, nous continuerons à demander des sanctions contre ceux qui perturbent la vie des autres.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse



Au courrier

Je viens féliciter les personnes attribuées au Service Horticulture et Jardinage.

Surtout en ce qui concerne le quartier du Perrier et alentours, je crois que vous avez des gens experts et de talent pour la décoration et l'harmonie des couleurs.

A chaque fois que je passe dans ce quartier, je trouve que c'est magnifique, j'espère que les habitants reconnaissent la chance qu'ils ont d'avoir des espaces de fleurs aussi joliment arrangés, eux qui ne peuvent pas profiter d'un jardin personnel, peuvent quand même à chaque saison admirer toutes ces belles compositions.

Ce printemps, ces parterres de renoncules, de jacinthes, quelles merveilles !

Tout est bien dosé, la quantité, la déco, les teintes...

Est-ce une femme qui décide de ces créations ? C'est vraiment un grand plaisir pour les yeux, même si je ne fais que passer, je ralentis et j'admire. Merci.

Merci de nous faire la vie plus belle, on en a tous bien besoin...

Mme Dominique SANCHEZ
Nangy



Sommaire

Édito

3 Environnement

Le Réseau Cyclable annemassien

4 Actualité

- Nom, deux Noms !
- L'été des Théâtres de Verduze
- Festivités du 14 juillet



6 Dossier : Le nouveau Plan de Circulation

8 Culture

- Du cinéma en plein air !
- Le Festival de la Bâtie à Château Rouge



9 Jeunesse

- Inauguration de l'EBAG
- Victoires du RCA en Italie



10 Histoire

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

11 Expression politique des groupes minoritaires du Conseil Municipal

12 Agenda Flash Back

Promouvoir une autre mobilité

Pour diminuer la place de la voiture dans le centre-ville, Annemasse poursuit le développement de son réseau cyclable.

Annemasse, aujourd'hui, compte plus de 11 kilomètres d'itinéraires cyclables. Une offre qui sera portée à **plus de 13 kilomètres d'ici le printemps 2006**.

Les grandes étapes de l'aménagement du réseau cyclable ont été définies en 1997 par le Syndicat de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne.

Deux grands axes d'itinéraires cyclables traversant la Ville ont été préconisés à Annemasse : le premier du Nord au Sud (axe Ville-la-Grand/Gaillard) et le second d'Est en Ouest (axe Vétraz-Monthoux/Genève). Mais Annemasse s'était aussi donnée pour mission de **relier les principaux établissements publics**

(**Écoles, MJC, Mairie, Bibliothèques...**). Au moment où les grands principes de son Agenda 21 viennent d'être validés par le Conseil Municipal, Annemasse est en passe de concrétiser ces objectifs. Pallier la saturation du centre-ville passe par la diminution du trafic de transit. C'est l'objectif du nouveau Plan de Circulation dont la mise en place définitive sera effective aux alentours de 2009 (Voir Dossier). Mais diminuer la place de la voiture dans le centre-ville, c'est aussi **développer des pratiques alternatives de déplacement**.



C'est pourquoi Annemasse doit poursuivre le développement de son réseau cyclable.

Il s'agit aujourd'hui de supprimer les discontinuités et améliorer la lisibilité des itinéraires existants, de sécuriser les points dangereux (ronds-points, rétrécissement des voies...) et d'équiper les groupes scolaires de parkings à vélo.

Tout cela pour continuer de promouvoir une autre mobilité.

Roger VILOUD,
Conseiller Régional
Maire-adjoint chargé de
l'Urbanisme
et de l'Environnement

A NOTER...

Face à l'église Saint-André, deux immeubles se construisent, et cela gêne un peu la circulation. C'est provisoire.

Après les travaux, les deux rues latérales (rue d'Étrembières et rue Marc Courriard) seront refaites par la Ville, retracées, réhaussées, avec de nouvelles places de stationnement différentes. En attendant, prenez patience. Merci.

Robert BORREL,
Maire d'Annemasse

- Itinéraires cyclables réalisés au 15 juin 2005
- Itinéraires cyclables à réaliser d'ici le Printemps 2006
- P Parkings à vélos
- Bâtiments Publics



INFO CANICULE

L'été est arrivé. Afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, la Ville d'Annemasse mobilise un réseau de veille et d'intervention de proximité. Les personnes fragiles ou isolées souhaitant bénéficier d'une assistance en cas de canicule, peuvent prendre contact avec le Secteur Social de la Ville.

Plus d'Informations :
Secteur Social
04 50 95 07 00
Poste 1502

ENVIRONNEMENT

Enfouissement des réseaux

Réalisés dans le cadre de la politique d'environnement et d'aménagement des entrées de ville, la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques de la route de Bonneville a débuté fin mai pour une durée prévisionnelle de cinq mois. Le **premier tronçon** concerné représente une longueur de **300 mètres, entre la rue du Saget et la rue des Roses.**



La disparition des lignes aériennes, la rénovation et la modification d'implantation du matériel d'éclairage public ainsi que la ré-

fection des revêtements de trottoir amélioreront sensiblement l'esthétique de la rue. A l'issue des travaux, l'éclairage public sera implanté des deux côtés de la chaussée. Les mâts seront abaissés et équipés de supports d'affichage (Kakemono) servant à annoncer événements et manifestations. Menés en partenariat avec **EDF** dans le cadre de la concession de distribution d'électricité, ces aménagements contribueront à valoriser cette entrée de ville.

AMÉNAGEMENT

Nouvel espace de jeux

Suite à l'aménagement du quartier **Centre-Hôtel de Ville** et des autres constructions dans le même secteur, il était devenu nécessaire de construire un nouvel espace de jeux à côté de la MJC Centre. Cet espace comprend deux modules. Le premier offre un espace multi-sports où les enfants et les adolescents peuvent pratiquer le basket ou des jeux de ballon.



Le second est dédié aux jeux d'enfants de 3 à 12 ans. Pour s'amuser les petits trouveront une voiture ancienne sur

ressort, une petite tour toboggan, un petit manège et deux jeux à bascule à ressort. Des bancs compléteront cet équipement qui, pour sa protection, est enclos.

La Réforme du Nom

La nouvelle loi relative au nom de famille est une petite révolution pour tous les bébés et... les enfants nés après le 2 septembre 1990.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les parents ont la possibilité de donner à leur enfant **soit le nom du père, soit le nom de la mère.** Ils peuvent également transmettre à leur enfant **leurs deux noms accolés** suivant l'ordre qu'ils ont choisi.

Ces deux noms sont alors séparés par un double tiret : --.

Les parents s'entendent sur le choix et l'ordre des noms.

En cas de désaccord, l'enfant issu d'un couple marié portera le nom du père. Si les parents ne sont pas mariés, il prendra le nom du parent qui l'aura reconnu en premier.

Si, en revanche, les parents souhaitent transmettre le nom de la mère, seul ou accolé à celui du père, ils doivent obligatoirement **en faire la demande lors de la déclaration de naissance.**

Si le premier enfant est né après le 1^{er} septembre 1990, il peut, lui aussi, bénéficier de la réforme. Mais, dans ce cas, il peut uniquement faire ajouter en seconde position le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

Pour cela, la déclaration conjointe d'adjonction doit se faire avant le 30 juin 2006 (à la Mairie du domicile de l'enfant).



Un choix irréversible

La loi s'applique à **tous les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2005** s'il s'agit d'un premier enfant du couple.

Si les deux parents désirent qu'il porte le nom du père, aucune démarche n'est nécessaire.

C'est une décision qui ne doit pas se prendre à la légère. **Le choix du nom de famille du premier enfant vaudra pour toute la fratrie et ne pourra plus être changé.**

Des dispositions transitoires

Pour les parents ayant déjà un ou plusieurs enfants, la loi prévoit des dispositions transitoires. **Si votre pre-**

mier enfant a plus de treize ans au moment de cette déclaration, son consentement écrit est impératif.

La loi a prévu de nombreux cas particuliers. Afin de disposer de plus d'informations, vous pouvez contacter le Service État Civil de la Mairie.

PLUS D'INFORMATIONS
Service État Civil
04 50 95 07 39

Les Théâtres de Verdure

Annemasse et le Parc Municipal Montessuit vivent tout l'été au rythme des Théâtres de Verdure...

Depuis plus de 30 ans !

Organisée aujourd'hui par le **Comité des Fêtes**, cette manifestation **gratuite et tout public** a lieu tous les vendredis soirs des mois de juillet et août (sauf le 15 juillet) au Parc Municipal Montessuit. Plus que jamais, la programmation 2005 se veut riche et variée. Entre autres représentations, vous pourrez apprécier, le 19 août, le groupe



Tempo Forte. Composé de onze musiciens et chanteurs placés sous la direction du Cubain Isel Rasua, un des meilleurs batteurs-compositeurs internationaux, cette formation propose une musique métissée.

Ces rythmes faits de mambo, rumba, cha cha cha et autre salsa imprégnée de jazz ne vous laisseront pas insensibles.

Et l'envie de danser vous saisira peut-être.

Également en scène, Sinti Swing le 26 août. *Les frères Félix*, guitaristes manouches virtuoses, sont passés

maître dans l'art de captiver le public. Accompagnés de Bernard Chalon à la contrebasse et de Stefan Doll au violon, ils vous présenteront un spectacle s'inscrivant dans la pure tradition de Django Reinhardt dont ils sont les dignes héritiers.

Bon été et bons spectacles à tous !

PROGRAMME COMPLET
Comité des Fêtes
04 50 38 85 25
www.mairie-annemasse.fr

Fête Nationale

Annemasse célébrera la Fête Nationale **le mercredi 13 juillet au soir**. Le feu d'artifice débutera vers 22h30 rue Clément Ader (à proximité de l'aérodrome).

Il aura pour thème « Jules Verne » et sera suivi d'un concert du groupe *Orchestra Anonyme*.

PLUS D'INFORMATIONS
Service
de la Vie Associative et de l'Animation
04 50 87 12 83

Dès 20h30, les Comités des Fêtes d'Annemasse, Vétraz-Monthoux et Ambilly proposeront une restauration champêtre. **Des navettes gratuites** circuleront toute la soirée (à partir de 21h) entre le centre-ville (Place de la Libération) et l'aérodrome.

CÉLÉBRATION DU 18 AOÛT 61^e Anniversaire de la Libération d'Annemasse

Aux premières heures de la journée, les Résistants pénètrent dans Annemasse et investissent les principaux endroits de la ville. L'Hôtel Pax où se tiennent la garnison allemande et la Gestapo est encerclé. A 10h30, le drapeau allemand qui flottait sur le Pax est enlevé. Le drapeau français est hissé. Le 18 août 1944, Annemasse, occupée depuis le 12 novembre 1942, est libérée par les Forces Françaises de l'Intérieur.

Le jeudi 18 août 2005, la Ville fêtera le 61^e Anniversaire de cette libération. La cérémonie honorerà la mémoire de tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour combattre et chasser l'occupant, et de tous ceux, aujourd'hui disparus, qui ont participé à cette lutte. Au cours de l'après-midi, Anciens Combattants et Élus procèderont aux dépôts de gerbes devant les différents monuments commémoratifs de la ville et de l'agglomération. A 18h, le cortège officiel se rendra au Monument aux Morts.

L'ensemble des Annemassiens est convié à s'associer à cette manifestation.

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 87 12 83



Monuments honorés

- Stèle des époux Bailly (Rue Fernand David)
- Monument du Cimetière n°1 (Rue de la paix)
- Groupe Scolaire Marianne Cohn (Avenue Pasteur)
- Stèle de Romagny (Angle rue de Romagny/ rue du Vieux Château)
- Charnier de Ville-la-Grand (Rue Claude Debussy)
- Quai n°1 de la gare d'Annemasse
- Stèle des Frères Tassile (Rue des frères Tassile)
- Ancienne Prison du Pax (Avenue de la Gare)
- Place Jean Deffaugt
- Monument aux Morts (Place de la Libération)





Les citoyens expriment une double demande

- Diminuer la pollution, et particulièrement la pollution automobile
- Leur permettre d'aller en voiture jusqu'à l'endroit qu'ils veulent atteindre

Comment fait-on la synthèse entre ces deux exigences contradictoires ?

La question est posée à toutes les villes du monde, et pas seulement à Annemasse.

La réponse tient en plusieurs aménagements complémentaires :

– Rendre une partie importante des villes aux piétons.

C'est la constitution et l'élargissement de zones piétonnières, où ne sont admis que les autobus, les pompiers, les ambulances, et la circulation d'extrême proximité (rentrer chez soi, ou conduire chez un médecin ou un kiné, une personne qui marche difficilement, ou livrer des objets lourds, ou travailler sur un chantier, etc.)

– Permettre aux voitures de s'approcher de ces périmètres piétonniers sans y entrer, et de se garer facilement, les conducteurs redevenant alors des piétons.

– Écarter les véhicules qui n'ont rien à faire là, les gens en transit, ceux qui veulent aller vite d'un point à l'autre sans s'imposer les encombrements des centres-villes.

Le Plan de Circulation d'Annemasse repose sur ces quelques principes, qui se traduisent physiquement de la manière suivante :

– Réflexion générale sur les circulations régionales dans le bassin annemassien et aussi de manière transfrontalière, avec le territoire genevois et le pays de Gex (Plan de Déplacement Urbain).

– **Ceinturer le centre-ville par un péricentrique à double sens, où l'on ne stationne pas**, où l'on ne fait pas circuler les autobus : c'est la voie de contournement, empruntée par les véhicules de transit comme par ceux qui veulent entrer dans le centre-ville.

– **Des « boucles » partent du péricentrique, entrent dans la ville, passent près d'un parking**, et retournent à leur point de départ. Ces boucles ne sont destinées qu'à l'approche du parking et, après usage, au départ vers le péricentrique à nouveau.

Ces boucles ne communiquent pas entre elles. Pour aller de l'une à l'autre, on repasse par le péricentrique. Ainsi, on est sûr qu'elles ne seront pas empruntées par le trafic de transit.

L'utilité principale de ce système, c'est de **donner de l'air à la ville**, de la place pour la marche à pied et les circulations douces. **C'est de respecter la loi sur l'air et l'Agenda 21**. C'est de ralentir en ville une circulation qui va souvent trop vite et qui est dangereuse ; c'est d'éviter les encombrements ; c'est de fournir de la place de stationnement pour les clients des commerces et des services.

Nous mettons en place la première phase de ce Plan de Circulation et de stationnement. C'est le départ d'une transformation assez complète de la physionomie de notre centre. Nous l'avons discutée avec vous dans le cadre de l'Agenda 21, puis dans le cadre des commissions spécifiques liées à la révision du POS devenu PLU. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces débats et qui ont parfaitement compris l'utilité de la grande transformation dont nous avons pris l'initiative.

Je ne reviens pas ici sur les programmes de parkings prévus sur les différentes boucles. Vous les connaissez, et vous en entendrez parler encore dans le JIM ou dans les différents bulletins qui vous seront adressés.

En cas de curiosité particulière de votre part, **vous pouvez prendre contact avec les Services Techniques ou avec les Élus**.

A bientôt pour d'autres conversations.

Robert BORREL, Maire d'Annemasse

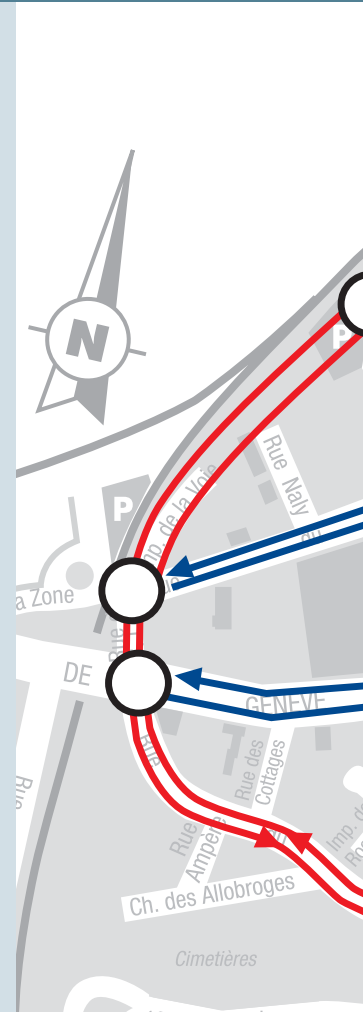
Libérer le centre-ville du trafic de transit, développer les zones piétonnes et favoriser les modes doux de déplacements, tels sont les objectifs prioritaires du nouveau Plan de Circulation dont la première phase est mise en service pendant l'été.

1 00 000 mouvements de véhicules sont comptabilisés chaque jour à Annemasse. La moitié de ces véhicules ne fait que traverser le centre-ville sans s'y arrêter.

Contribuant à l'aggravation de la pollution atmosphérique et au développement des nuisances sonores, ils sont, en terme d'apport économique, totalement inutiles.

Afin de libérer le centre-ville de ce trafic de transit (qui, de surcroît, augmente de 2% par an) et d'assurer une meilleure accessibilité à l'hypercentre, un nouveau Plan de Circulation doit être mis en place.

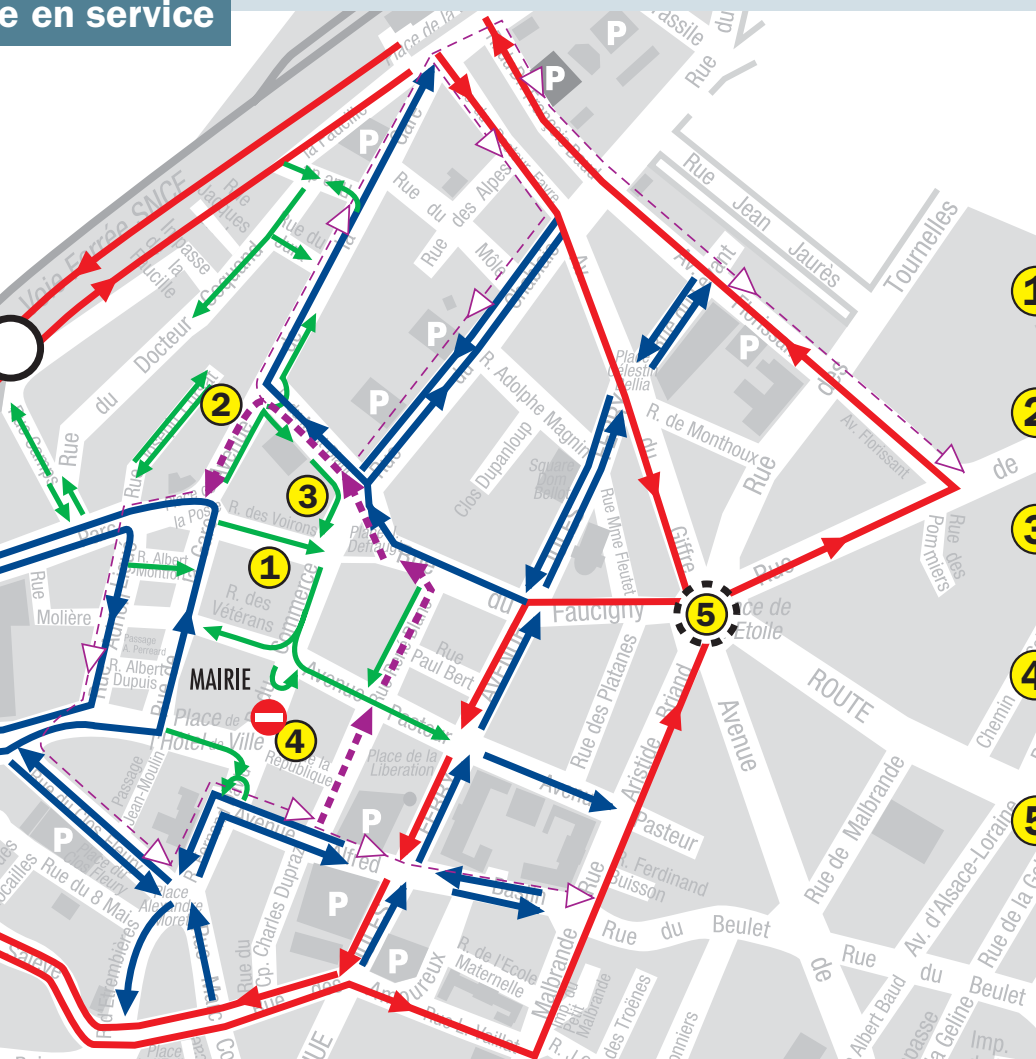
La 1^{ère} phase de mise



Le **Péricentrique** (tracé rouge) et les **boucles de circulation** (tracé bleu) en sont les éléments centraux. Ils doivent permettre l'accès aux quartiers qu'ils entourent, desservir des parkings et absorber le trafic de transit. Toutes les autres rues resteront ouvertes à la circulation mais deviendront des voies de desserte où la vitesse des véhicules devra être réduite.

qu'Annemasse respire, maîtrisons le trafic de transit...

en service



- 1** Inversion du sens de circulation sur la rue des Voiron
- 2** Modification des priorités au carrefour avenue de la Gare/rue du Mont-Blanc
- 3** Maintien du « tourne à droite » de la rue du Mont-Blanc vers la rue du Commerce
- 4** Transformation de la partie semi-piétonne de la rue du Commerce en zone piétonne
- 5** Création d'un rond-point place de l'Étoile



Un Projet de Ville sur 5 ans

Pour aboutir au Plan de Circulation définitif, quatre autres grandes phases d'aménagements sont nécessaires. Chacune d'elle sera mise en service parallèlement à la réalisation d'importants aménagements urbains : la construction d'un rond-point au carrefour de la rue du Salève, de la route d'Étrembières et de la place de l'Église, l'adaptation de la rue du Giffre et de la rue Florissant, l'aménagement des 3 Places et l'aménagement du quartier Chablais-Gare. Le nouveau Plan de Circulation s'inscrit dans un véritable **Projet de Ville**. Il devrait être définitivement opérationnel en 2009.

Grâce à ce nouveau Plan de Circulation, Annemasse devrait atteindre son objectif : diminuer le trafic de transit afin de faire évoluer son centre-ville vers **plus de qualité** (aménagement de la zone hypercentrale, extension des zones piétonnes, développement des modes doux de déplacements...).



Plusieurs aménagements pendant l'été

L'ouverture à la circulation de l'avenue Émile Zola à partir du 11 juillet rend possible le lancement de la **première phase** de mise en service du nouveau Plan de Circulation.

D'ici le mois de septembre*, plusieurs aménagements seront réalisés (tracé vert) :

- **11 juillet** : modification des priorités entre la rue du Mont-Blanc et l'avenue de la Gare. Dès lors, les véhicules venant de la rue du Mont-Blanc seront prioritaires sur ceux circulant sur l'avenue de la Gare.

- **11 juillet** : création d'un couloir bus (tracé violet) avenue de la Gare (descendant de la rue du Mont-Blanc vers la rue du Parc).

- **Mi-juillet** : inversion du sens de circulation de la rue Montfort qui sera dès lors accessible depuis la rue Adrien Ligué.

- **Mi-juillet** : passage en sens unique de la rue du Parc, entre la rue Adrien Ligué et l'avenue de la Gare (dans le sens avenue de la Gare/rue Adrien Ligué).

- **10 août** : inversion du sens de circulation de la rue des Voiron qui sera dès lors accessible depuis la rue de la Gare.

- **Mi-août** : passage en sens unique de la rue Camps entre la rue du Docteur Coquand et l'avenue Émile Zola (dans le sens rue du Docteur Coquand /avenue Émile Zola).

- **Mi-août** : passage en sens unique de la rue du Docteur Coquand (dans le sens rue de la Faucille/rue Camps).

- **Mi-août** : passage en sens unique de la rue de la Faucille, entre l'avenue Émile Zola et la rue du Docteur Coquand (dans le sens avenue Émile Zola/rue du Docteur Coquand).

- **Août** : aménagement d'un rond-point place de l'Étoile.

Le projet de mise en place du nouveau Plan de Circulation est consultable sur www.mairie-annemasse.fr et à l'Atelier d'Urbanisme de la Mairie



*Selon le planning prévisionnel susceptible de modifications en fonction des aléas et imprévus des travaux

Un été très...

Quatre séances de cinéma plein air sont programmées cet été, en juillet et août, à Romagny, au Livron et au Perrier.

MONT SALÈVE
EN MARCHÉ

« Mont Salève en Marche », la fête du Salève aura lieu le dimanche 4 septembre 2005. Cette manifestation, organisée par le Syndicat Mixte du Salève, est une journée conviviale dont le but est de sensibiliser le public à la préservation du site.

Plusieurs randonnées sont prévues le matin (arrivée aux Dronières à Cruseilles), suivies du verre de l'amitié (en musique) et d'un pique-nique.

L'après-midi sera consacré à la découverte de l'accrobranche, à la visite du parc animalier, de la forêt et du lac.

Des balades à dos d'âne seront également proposées.

Nouveauté cette année : un marché de producteurs du Salève est organisé de 10 heures à 17 heures au Parc des Dronières.

Plus d'Informations
www.syndicat-mixte-du-saleve.fr
(Rubrique Agenda)



Pour la deuxième année consécutive, des séances gratuites de cinéma plein air sont programmées. Sont à l'affiche « Tais-toi ! », « Shrek II », « Deux frères » et « Les Choristes ». (Programme ci-contre). Le 8 juillet à Romagny, l'ensemble des Annemassiens est convié

à venir pique-niquer sur place avant la séance. Des animations pour les enfants sont prévues dès 19 heures (stand de maquillage, jeux...). Les 22 et 29 juillet ainsi que le 27 août, la MJC Sud s'associera à la distribution de boissons et repas dont les bénéficiaires seront utilisés pour financer des projets de départs

en vacances de jeunes annemassiens. Les films débiteront à la nuit tombée (vers 22 heures). En cas de pluie, les séances seront reportées à une date ultérieure. N'oubliez pas vos chaises, plaids ou couvertures, les nuits d'été sont parfois fraîches. Mettez-vous à l'aise et bonne séance.

A vos agendas

JUILLET

Le 8 à Romagny, sur le terrain de foot près de la MJC
« **Tais-toi !** »
(Séance reportée le 15 juillet en cas de pluie)

Le 22 au Livron, en face du 56, rue J-B. Charcot
« **Shrek II** »
(Séance reportée le 23 juillet en cas de pluie)

Le 29 au Perrier, derrière le gymnase
« **Deux frères** »
(Séance reportée le 30 juillet en cas de pluie)

AOÛT

Le 27 au Livron, en face du 56, rue J-B. Charcot
« **Les Choristes** »
(Séance reportée le 28 août en cas de pluie)

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 95 82 66

Les « Bâtisseurs » font leur rentrée du 3 au 9 septembre

Château Rouge accueillera quatre spectacles du festival de la Bâtie.

Depuis 1977, « La Bâtie-Festival » de Genève présente, chaque année, une programmation où se mêlent artistes émergents et personnalités déjà reconnues. Ce festival transfrontalier est aujourd'hui l'un des principaux rendez-vous pluridisciplinaires de la région francogénévoise.



© Sohrab Daryabandari

Cette année, **six spectacles seront proposés** dont quatre à Château Rouge, du 3 au 9 septembre. Amir Reza Koohestani, jeune auteur metteur en scène iranien, présentera *Dance On Glasses* et *Amid The Clouds*. La première pié-

ce est celle qui connut le plus de succès et de controverses dans son pays. Quant à *Amid The Clouds*, elle sera prochainement mise en scène au Théâtre de la Bastille à Paris. L'Ensemble Zâr Shanbehza-

deh, groupe musical iranien, propose de restituer l'ambiance d'une cérémonie rituelle de transe : le « Zâr », syncrétisme de différentes cultures persanes, arabes, africaines et indiennes. Enfin, l'Ensemble *Shanbehzadeh & Trio Optic Topic* nous présenteront un mariage réussi de musique traditionnelle iranienne et de jazz libre qui procure le sentiment exceptionnel du « jamais entendu ».

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS
www.chateau-rouge.net
04 50 43 24 24

AMÉNAGEMENT
DE L'AUDITORIUM

L'auditorium de l'École de Musique fermera temporairement ses portes à la rentrée de septembre. Des travaux d'aménagement et de mise en conformité sont, en effet, prévus pour une durée de 4 mois. Les concerts reprendront début janvier 2006.

Plus d'informations :
Service Culturel
04 50 95 07 64

L'EBAG prend son envol

L'inauguration des locaux annemassiens de l'École des Beaux Arts du Genevois a eu lieu le 20 mai dernier.



Les vastes locaux de l'ex-usine Frésard sont désormais flamboyants neufs. C'est dans une ambiance détendue que les locaux de l'EBAG (École des Beaux Arts du Genevois), situés 26 rue des Glières, ont été inaugurés le vendredi 20 mai. Ceux-ci accueilleront, dès septembre, les cours de la **classe préparatoire aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art.**

5 pôles, 600 élèves

Robert Borrel, Maire d'Annemasse, a coupé le traditionnel

ruban, entouré notamment de Claude Birraux, Député de la Circonscription, Dominique Puthod, Vice-Président du Conseil Général de Haute-Savoie, chargé des Affaires Culturelles, Renée Magnin, Maire de Gaillard et Christian Dupessey, Maire-Adjoint d'Annemasse, chargé des Affaires Culturelles. Sous la houlette de Jean-Pierre Roda, Directeur de l'établissement, élèves et Élus ont pu découvrir les **1.200 m² de locaux rénovés répartis sur trois niveaux.**

L'EBAG est répartie en 5 pôles : Annemasse, Étrembières, Gaillard, Saint-Julien-en-Genevois

et Ville-la-Grand. Fréquentée par plus de **600 élèves de tous âges**, l'EBAG est la seule école du département à posséder une classe préparatoire aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art, ce qui fait d'elle une exception qui pourrait attirer de nombreux futurs artistes dans les années à venir.

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 37 21 89



Victoires du RCA !

En Italie, les 28 et 29 mai derniers, les jeunes rugbymen du **RCA** ont une nouvelle fois fait honneur **aux couleurs annemassiennes** lors du tournoi franco-italien de Brescia.



Opposés à des équipes telles que Biarritz, Strasbourg ou encore Vérone et Brescia en ce qui concerne les équipes italiennes, nos jeunes rugbymen (**âgés de 7 à 15 ans**) ont fait mieux que se défendre.

Sur les 4 catégories (- de 9 ans, poussins, benjamins et minimes) représentant le **RCA**, deux ont, en effet, remporté le trophée : **les poussins** qui se sont payés le luxe de marquer 59 essais et les **- de 9 ans** qui sont restés invaincus tout au long du tournoi.

Félicitations à tous !

CENTRE NAUTIQUE

Sautons dans les maillots !

Depuis début juin, la piscine d'Annemasse a ouvert son bassin extérieur ainsi que l'espace de verdure qui l'entoure. Pendant toute la période estivale (jusqu'au 31 août), vous pourrez aussi profiter du snack « Les 4 nages ». Quant aux **horaires d'été**, ils permettent aux visiteurs de profiter de la baignade jusqu'à **20 heures** en semaine et jusqu'à 19 heures le week-end.

PLUS D'INFORMATIONS
Centre Nautique d'Annemasse
04 50 92 08 40

AIDE FINANCIÈRE

La Ville propose...

Avis aux artistes en herbe. La Ville propose une **aide financière sous forme de bourse** aux jeunes Annemassiens (âgés de -18 ans et dont les conditions de ressources le justifient) souhaitant s'inscrire aux activités de l'**École des Beaux Arts du Genevois**



(dessin, peinture, sculpture, histoire de l'art, infographie...) et de l'**École Municipale de Musique** (ateliers instrumentaux et vocaux).

Le montant de la bourse est calculé en fonction du Quotient Familial de la famille, tel qu'il est déterminé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).



PLUS D'INFORMATIONS
Service Culturel 04 50 95 07 64

OMS

Erratum...

Une erreur s'est glissée dans le précédent JIM. Les **permanences de l'OMS** (désormais situées 5, rue Mme Fleutet) sont les suivantes :

- lundi et jeudi de 9h30 à 11h30
- mardi et mercredi de 14h à 16h
- vendredi de 17h à 18h30

PLUS D'INFORMATIONS
04 50 92 87 45
www.mairie-annemasse.fr/sports/oms/presentation.htm

La Ville d'Annemasse a célébré, le 24 avril dernier, la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.

Élus, membres d'associations d'anciens combattants, anciens déportés et Annemassiens se sont réunis au Parc Municipal Montessuit, au pied de l'Arbre de la Déportation, pour célébrer le 60^e anniversaire de la Libération des camps de concentration.

Sous une pluie battante, tous ont rendu un vibrant hommage à toutes celles et ceux qui, victimes de la folie des hommes, sont morts en déportation. **Marceau Lefèvre**, ancien déporté, a prononcé un discours intense et rempli d'espoir. Le « Chant des Partisans », le « Chant des Marais » et « Nuit et Brouillard » ont ensuite été interprétés par la chorale de la MJC Centre. Au Monument aux Morts, Robert Borrel, Maire d'Annemasse, a appelé chacun de nous, au devoir de mémoire. « (...) Avec les années, avec « Nuit et brouillard », avec l'histoire de la Shoah, avec les films sur les camps, la conscience de l'horrible est revenue à la surface, et nous avons eu besoin de vous interroger, de ne pas laisser perdre les détails les plus infimes, les plus insignifiants en apparence, de cette perte collective d'humanité. Nous avons eu besoin de l'enseigner, pour tenter de reconnaître les génocides, d'éviter les massacres et les tortures, de faire respecter les humains.(...) Il faut que les jeunes sachent pourquoi et comment vous avez survécu et témoigné. Ils s'engageront pour vous et pour les valeurs qui vous ont fait survivre. Il n'est pas trop tard. ».

Au cours de l'après-midi, la compagnie « Traction Avant » a présenté son spectacle « Arbeit macht frei, chronique d'un enfer ». A partir de témoignages de survivants, la compagnie a tenté de retranscrire l'horreur des camps.

Aussi, afin de remplir une nouvelle fois son devoir de Mémoire, la Ville d'Annemasse a l'honneur de publier le discours prononcé par Marceau Lefèvre lors de cette célébration.



« ...Veillez pour que le monde ne voit plus jamais cela ! »

(...) A l'heure où la contamination xénophobe se développe dans notre pays,

où les responsables des déportations d'hommes, de femmes et d'enfants peuvent finir paisiblement leur vie, il est nécessaire de rappeler encore ce que fut la survie quotidienne dans les

Notre devoir de Mémoire

camps de déportés, de rappeler ce que fut le nazisme lorsqu'il était tout puissant. Il a fallu qu'arrive l'année 1945 pour que le monde entier découvre enfin ces bagnes où tout était combiné pour avilir et exténuier avec des bourreaux démoniaques et des tortures en tout genre. Que de souffrances humaines en ces lieux maudits ! Souffrances terribles que l'on peut résumer ainsi : mort de froid ou d'asphyxie pendant un sammeltransport, mort par gazage au zyklon B dans un camp du grand Reich, mort sous la schlague, mort par fusillade, mort par morsure de chien féroce, mort des 1016 déportés brûlés vifs dans la grange de Gardelegen en Thuringe le 12 avril 1945, mort par pendaison, mort pendant le travail dans un terrible commando...

« La pensée des camarades qui y ont laissé leur vie demeure en nous comme une obsession »

Le souvenir de tant d'horreurs ne nous quittera jamais. Je n'ai assisté qu'une seule fois à une pendaison

dans un bagne nazi, c'était à Halle-sur-Saale, en Saxe, il y eut 4 victimes : deux russes et deux polonais, accusés de vol de nourriture au détriment de l'armée allemande, s'agissait-il de la Wehrmacht ou de la Werffen SS ? Je ne l'ai jamais su. Je me souviens que les SS, mobilisés pour la circonstance, ricanaient, et nous, les détenus, les sachant capables du pire, avions le regard vide car nous avions dépassé, depuis longtemps, le stade de la perception de l'horreur... Ce matin-là, les corps des suppliciés allaient rejoindre ceux des morts par épuisement. Seul demeurait en nous le souhait de vengeance ; un souhait si dense que nous avions l'impression que les SS, ces bandits en uniforme, le ressentaient.

« Éloignez-vous des semeurs de haine »

Soixante années se sont écoulées depuis la libération des camps de concentration, mais la pensée des camarades qui y

ont laissé leur vie demeurent en nous comme une obsession et, malgré tous les maux qui les accablent, les derniers survivants lancent un appel aux jeunes générations en leur faisant ces recommandations : « Eloignez-vous des semeurs de haine, des nostalgiques du fascisme et autres révisionnistes, continuez d'exiger avec nous, et après nous, que justice soit faite envers tous les propagandistes reprenant des slogans déjà entendus pendant les années noires et qui n'auraient jamais du sortir des greniers de l'histoire ! ».

Pour terminer je voudrais rappeler ces paroles de feu notre camarade Léon Bugnard, ancien de Buchenwald, qui percevait un danger de fascisme dans plusieurs pays du monde :

« Oh ! Veillez mes camarades, veillez pour que le monde ne voit plus jamais cela ! ».

Marceau LEFÈVRE
Ancien Déporté
Secrétaire de la
Fédération Nationale
des Déportés et
Internés, Résistants,
Patriotes et
Familles de Fusillés
(FNDIRP)

A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page.

Le Comité de Rédaction

Groupe UMP

Quelques questions... pour l'été

Plusieurs annonces récentes nous interpellent sur les objectifs suivis par la majorité municipale pour l'avenir de notre ville.

Ainsi, le maire a-t-il indiqué que la future zone de loisirs d'Etrembières accueillera des magasins d'usines et une grande surface consacrée aux sports. Cette perspective est sans doute réjouissante pour la consommation, mais elle l'est sans doute beaucoup moins pour le commerce local. Nous avons pourtant compris que cette zone serait consacrée aux loisirs et aux sports. Elle serait une réponse, en quelque sorte, à l'ingratitude de Migros qui va créer un grand complexe à Neydens. Si ce projet doit viser la création d'une nouvelle zone commerciale, autant l'exprimer clairement. En attendant, cette implantation de magasins d'usines dans l'agglomération a-t-elle été débattue avec les commerçants annemassiens ? Se fera-t-elle en concertation avec eux ? Sont-ils bien informés de la future concurrence commerciale entre le bassin de l'agglomération annemassienne et la future zone de chalandise de Neydens ! Surtout que le Président de la Communauté de Communes du Genevois, qui accueille le complexe Migros, est un des cadres dirigeants... de notre agglomération. C'est parfaitement son droit mais, tout de même, cette situation n'est-elle pas confuse ? En tout état de cause, ce ne sont pas les silences gênés du Président de la 2C2A, Monsieur Borrel, ou ceux du Président de la Communauté du Genevois, qui éclaircissent l'avenir de leur agglomération respective !

D'ailleurs, à propos de la 2C2A, nous avons lu dans un hebdomadaire départemental qu'elle rencontrait des difficultés financières. Nous avons attendu en vain le démenti. Qu'en est-il ? Quels sont les résultats de l'audit mentionné dans l'article ? Pour mémoire, rappelons que la minorité municipale d'Annemasse est interdite de sièges à la Communauté par le Maire. C'est peut-être dommage !

Marie-Pierre Berthier, Pascale Mayca, Philippe Marcille, Groupe des élus UMP

CONTACT

Marie-Pierre Berthier
1, rue de l'École Maternelle
74100 ANNEMASSE

Groupe UDF

La Démocratie

La démocratie a cette vertu de permettre le changement.

Elle a cet avantage sur le coup d'état et sur les scénarii de violence de le permettre sans à-coups majeurs. Une élection y suffit.

Dans un délai encore non déterminé, pas avant 2007 toutefois, la France connaîtra plusieurs élections importantes. Tout d'abord se dérouleront les élections présidentielles et législatives. Ensuite les élections « locales » que sont les élections municipales et cantonales (pour les cantons renouvelables alors) prendront place.

La nature des scrutins à deux tours impose en conséquence de retenir plusieurs dimanches. Si bien qu'il ne serait pas déraisonnable de différer les élections locales de quelques mois, prônant d'autant le mandat des élus actuels.

En toute hypothèse le temps des projets s'annonce.

Deux axes d'organisation de la vie municipale se présentent :

- approfondir la démocratie, notamment par l'association étroite des citoyens aux décisions engageant l'avenir
- préserver le futur ce qui oblige à des actions (ou des abstentions) dans de nombreux domaines

1) Les grandes décisions qui engagent outre notre génération, mais aussi les générations suivantes doivent impérativement être débattues. Le débat ce n'est pas seulement de voter tous les six ans sur un projet politique global, le temps d'une campagne électorale. Certes la démocratie est d'abord une démocratie représentative, et le référendum n'est pas au centre de son dispositif. Cette thèse connaît un ardent défenseur en la personne du premier magistrat de la ville.

Mais le référendum est un instrument incontournable de consultation et il faut l'employer lorsque des questions importantes se posent ou que des choix importants se présentent.

L'association des citoyens aux décisions ne peut revêtir uniquement la forme de réunions d'information périodiques. Cela est bien, mais ce n'est pas suffisant. L'association est l'expression de choix. Une telle perspective demande de revoir tous les processus de décision à l'échelon local, et de mettre en place tous les moyens pour l'expression politique des citoyens sur les questions engageant leur avenir.

2) Préserver le futur commande d'optimiser tous les choix et notamment ceux qui influent sur les finances publiques, de se départir de cette illusion que les dépenses ne doivent connaître aucune limite.

C'est un des enjeux de l'avenir. Le foisonnement des couches d'administrations locales nous fait perdre tout sens commun. Nous regardons d'autant moins aux dépenses qu'elles se trouvent de plus en plus disséminées, saupoudrées entre des niveaux sans cesse plus nombreux, abritées des regards par des mécanismes de plus en plus complexes.

Il faut restaurer la visibilité de tous les engagements, clarifier tous les financements pour que chaque citoyen puisse forger son opinion.

Le futur est donc dès à présent en débat.

Le groupe UDF d'Annemasse.

Nous serons heureux d'accueillir toutes celles et ceux qui veulent bâtir un futur pour notre ville.

CONTACT

Jean-Pierre BENOIST, Gilles RIGAUD,
Conseillers Municipaux
7, rue du Levant - 74100 ANNEMASSE
udfannemasse@free.fr

M.N.R.

Le M.N.R.,
sollicité, n'a souhaité
s'exprimer

F.N.

Le F.N.,
sollicité, n'a souhaité
s'exprimer

La Ville en Flash Back

Agenda

Les permanences des Élus sont interrompues pendant la période estivale et reprendront dès le mois de septembre

CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 7 juillet
Salle du Conseil - 18h30

JUILLET

Tous les vendredis soirs *

THÉÂTRES DE VERDURE

Parc Montessuit - 20h30

Article page 5

* Sauf le 15 juillet

Dimanche 10

LA HALLE AUX COLLECTIONS

Place des Marchés - De 9h à 18h

Mercredi 13

FÊTE NATIONALE

CONCERT, FEU D'ARTIFICE MUSICAL ET BAL POPULAIRE

Rue Clément Ader (à proximité de l'aérodrome)

AOÛT

Tous les vendredis soirs

THÉÂTRES DE VERDURE

Parc Montessuit
20h30

Du 10 au 21

16^{ème} OPEN

INTERNATIONAL DE TENNIS

Tennis Club du Salève

Dimanche 14

LA HALLE

AUX COLLECTIONS

Place des Marchés
De 9h à 18h

Judi 18

61^{ème}

ANNIVERSAIRE DE LA

LIBÉRATION D'ANNEMASSE

27 et 28

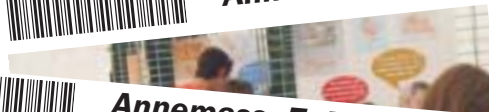
TOURNOI

INTERNATIONAL DE FOOTBALL DE LA 2C2A (14-16 ANS)

Finale au Stade Henri Jeantet

FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE

AnnemasseEnPhoto



AnnemasseEnPhoto



1



2

FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE



3



4



5



MAI JUIN 05

AnnemasseEnPhoto



7



8



9



10



11

1 à 6 - Festival du Livre Jeunesse : du 19 au 21 mai, le 11^{ème} Festival du Livre a proposé diverses animations autour du livre afin de sensibiliser le jeune public au plaisir de la lecture. Le thème retenu cette année était « Livre toit... Habiter, Cohabiter ». Trois jours durant, auteurs, lecteurs, comédiens et libraires se sont appropriés la Place de l'Hôtel de Ville.

7- 2 mai : Paul Boué, Directeur de l'école d'Oulani (Burkina Faso) a signé au nom de l'Association Burkina Info Action une convention de partenariat avec la Ville d'Annemasse. Cette association a été première lauréate du Prix de la Ville d'Annemasse à l'occasion du Forum des Solidarités internationales 2004.

8 - 25 mai : la 23^e Journée Info Loisirs a permis aux familles d'inscrire leurs enfants aux nombreuses activités proposées par la Ville, les centres de vacances et les MJC lors des prochaines vacances d'été.

10 - 9 juin : les enfants inscrits au restaurant scolaire d'Annemasse sont partis à la découverte des fruits et légumes de saison.

11 - 21 juin : les Annemassiens ont fêté la musique dans une ambiance festive et conviviale autour d'un programme éclectique.

9-31 mai : l'Accueil des Villes Françaises a servi un apéritif Place de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la journée nationale d'Immeubles en fête, « La Fête des Voisins ».



Directeur de la Publication : Dominique LACHENAL
Rédaction - Conception : SERVICE COMMUNICATION
Impression : COMIMPRESS
Photos : SERVICES MUNICIPAUX
Dépôt Légal : Juillet 2005
Tirage : 17 000 Exemplaires